CONVENTION NATIONALE.

# ADRESSE

## DES MEMBRES,

## DU DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIRE,

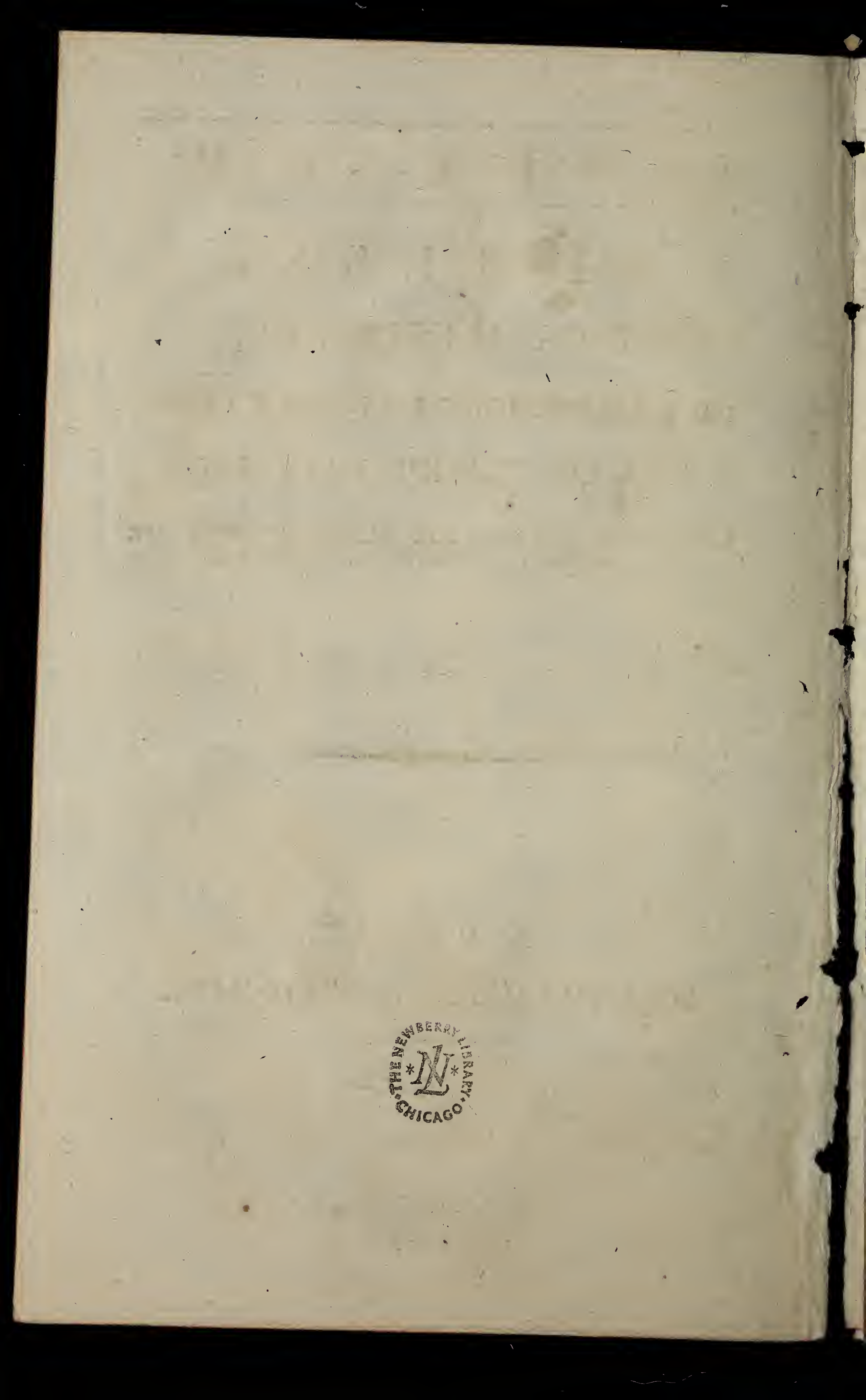
## A LA CONVENTION NATIONALE.

Imprimée et envoyée aux 84 départemens, par ordre de la Convention nationale.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

1792.



# ADRESSE
## DES MEMBRES
## DU DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIRE
## A LA CONVENTION NATIONALE.

---

Chartres, premier Décembre 1792,
l'an premier de la République.

CITOYEN - PRÉSIDENT,

Nous avions été informés ces jours derniers qu'un raſſemblement conſidérable devoit ſe porter ſur Chartres, pour y taxer les bleds & autres denrées & comeſtibles. Des émiſſaires envoyés dans les environs de Courville, où pareil raſſemblement avoit eu lieu jeudi dernier, nous ont confirmé ce fait, & nous ont prévenus que le raſſemblement devoit ſe rendre aux portes de Chartres ce jourd'hui ſept heures du matin.

Nous avons, en conſéquence, fait toutes les diſpoſitions convenables pour repouſſer ces citoyens égarés. La garde nationale de cette ville, un détachement de celle de Dreux, venu à notre ſecours; un détache-

ment de la Légion germanique, à cheval & à pied; un détachement de cavalerie républicaine, plusieurs brigades de gendarmerie, & quatre compagnies de canonniers, ont été disposés sur la place de la Liberté, & rangés en bataille avec quatre canons en tête.

A huit heures, l'attroupement, composé de deux à trois mille hommes armés de fusils, sabres, piques, haches, broches & batons, a paru dans le fauxbourg des Epars. La municipalité, & des députés des deux autres corps administratifs, accompagnés d'un détachement d'infanterie & cavalerie, se sont portés jusqu'au lieu du rassemblement. Le maire, en s'adressant au commandant de cet attroupement, leur a demandé le sujet de leur arrivée en cette ville, & les a invités à nommer sur-le-champ douze députés, pour se rendre dans la place de la Liberté, & donner les motifs de leur rassemblement.

Ceux-ci, introduits sur la place, ont déclaré qu'ils venoient signifier la taxe des grains qui avoit été faite jeudi à Courville; demander que cette taxe fût établie à Chartres, comme dans les autres marchés: observant que cet ordre leur avoit été donné par le rassemblement de citoyens du district de Châteauneuf, qui étoit venu jeudi dernier au marché de Courville; qu'au surplus, la plus grande partie d'entr'eux n'étoit venue que comme forcée, & pour se soustraire au pillage dont ils étoient menacés; qu'ils supplioient les corps administratifs de prendre en considération la misère du peuple qui ne peut se procurer des subsistances au prix où elles sont portées.

A quoi nous avons répondu qu'il n'étoit pas en notre pouvoir de taxer les grains ni aucune espèce de denrées; que la loi s'y opposoit formellement, & que nous étions prêts à mourir, s'il le falloit, plutôt que de la laisser violer; que comme un rassemblement

auſſi conſidérable ne pouvoit être légitimé par aucun précepte, nous étions décidés à les repouſſer par la force, dans le cas où ils perſiſteroient dans leur deſſein d'entrer dans la ville ; nous avons ajouté aux députés : « Allez-vous en dire à tous les citoyens égarés,
» qui ſont maintenant raſſemblés, que nous exigeons
» qu'ils mettent bas les armes ſur-le-champ ».

Ces députés, obéiſſant à la ſommation, ont les premiers donné l'exemple, en dépoſant leurs ſabres ; & ils ſe ſont retirés pour aller faire part au raſſemblement de notre réſolution. Dans le même inſtant, un détachement de cavalerie s'eſt porté, par un chemin détourné, à la queue du raſſemblement, pour empêcher qu'aucun de ceux qui le compoſoient pût s'échapper, de manière que ce raſſemblement s'eſt trouvé cerné: alors, & d'après les obſervations de leurs députés, toutes les perſonnes du raſſemblement ont déclaré qu'elles alloient dépoſer leurs armes, ſauf quelques mutins qui ont été ſaiſis & conſtitués priſonniers.

Pour opérer ce déſarmement, nous avons fait défiler tout l'attroupement ſur la place de la Liberté, où toutes les armes ont été dépoſées en préſence de la troupe. A meſure que ces particuliers venoient remettre les armes, un détachement de cavalerie & de garde nationale les faiſoit défiler par un chemin détourné, afin qu'aucun d'eux ne pût entrer dans la ville, même déſarmé. Cette opération faite, des patrouilles nombreuſes ſe ſont portées dans toutes les auberges du fauxbourg des Epars, pour y faire la recherche des armes que pluſieurs particuliers y avoient cachées.

Toutes ces armes ont été rapportées à la maiſon commune. A midi, le raſſemblement s'eſt trouvé entièrement diſſipé ; & chacun de ceux qui le compoſoient, ſe ſont paiſiblement acheminés pour ſe rendre

à Courville & dans les paroiſſes circonvoiſines, en nous aſſurant qu'ils n'avoient point l'intention de faire de réſiſtance.

Il eſt doux pour nous, Citoyen-préſident, d'avoir pu réuſſir à déſarmer ces particuliers, d'avoir fait reſpecter la loi, ſans avoir eu la douleur de verſer le ſang de nos concitoyens.

Nous eſpérons, par les meſures que nous allons prendre, avec la force qui nous eſt arrivée, que nous parviendrons à rendre le calme au département d'Eure & Loire : nous diſpoſerons différens détachemens pour ſe porter dans les marchés voiſins, & nous ferons arrêter les perſonnes qui nous ſeront dénoncées pour être les moteurs de ces agitations. Nous nous flattons que la Convention nationale s'occupera, ſans relâche, de la grande affaire des ſubſiſtances, & qu'elle trouvera dans ſa ſageſſe, des moyens de rendre le calme à la République.

Pour nous, Citoyen-préſident, nous connoiſſons l'étendue de nos obligations ; & la Convention peut être aſſurée que nous ne trahirons jamais notre ſerment de maintenir la ſûreté des perſonnes & des propriétés.

Nous ſommes fraternellement,

Citoyen-préſident,

Les Membres du Département d'Eure & Loire, du Diſtrict & de la Municipalité de Chartres, réunis.

Delacroix, Gion, Chevard, *maire ;* Pener, Chenard, Lambert, Siou, Etienne Jumentier, Maras, *procureur-général-ſyndic ;* Chartier, *préſident du diſtrict.*

## POST-SCRIPTUM.

Nous apprenons à l'inſtant que les factieux qui forcent les Citoyens de ſe raſſembler ainſi, n'ont pas encore perdu toute eſpérance, & qu'ils comptent faire porter ſur Chartres, dans peu de jours, un nouveau raſſemblement aſſez conſidérable pour exécuter leurs projets : ce raſſemblement doit être bien armé, & muni de canons. Nous croyons cependant pouvoir nous flatter, qu'avec les troupes que nous avons, & celles qui vont nous arriver, le tout ſous le commendement du Citoyen Lapoype, maréchal-de-camp, qui eſt maintenant à Chartres, nous parviendrons à faire reſpecter la loi.

Nous prions inſtamment la Convention de faire donner des ordres au miniſtre de la guerre, de nous faire paſſer au plus tôt deux milliers de poudre fine, & un millier de groſſe poudre, attendu que les troupes qui nous ſont arrivées ne ſont point munies de cartouches, & que nous avons le plus preſſant beſoin de munitions pour les différentes expéditions qui vont être faites dans l'étendue du département.

Maras, *procureur-général-ſyndic.*

---